



Divorce pour faute et garde des enfants

Par Visiteur

Bonjour ,nous sommes mariés depuis le 25/10/2008 (en France nous sommes Français) et nous vivons au Luxembourg.A aucun moment de notre mariage mon épouse n'as respecté notre contrat de mariage(régime de la communauté) , elle n'as jamais participé au frais commun (loyer,chauffage,electricité...)mes relevés de comptes prouvent que je dépense en moyenne 2000?/mois pour supporter tous ces frais seul.De plus mon épouse à détournée ,sur un compte en France que ne connaissait pas ,à son profit la somme de +/- 4760? correspondant à un rappel de paiement de la SS Luxembourgeoise pour l'allocation enfant handicapé pour notre fille.(somme que je suis en train d'essayer de récupérer)alors que nous avons convenu de déposer cette somme sur un compte bloqué au Luxembourg jusqu'a sa majorité.Mon épouse ma complètement délaissé depuis plusieurs mois pour se "consacrer" à faire du Facebook à longueur de journée...à cause de cela elle n'a que très peu suivi le traitement de chimio de notre fille...Quand je lui ai annoncé que je souhaitais la garde des enfants , elle à inventé tout un tas de mensonges à mon encontre(entre autre : Que je ne m'occupes pas des enfants, que je dilapide l'argent du couple que je ne paie jamais rien...) à as déposé plainte contre moi, heureusement j'ai pu avoir plusieurs attestation testimoniales certifiant que je m'occupe des enfants et mes comptes bancaires prouvent que je supporte seul la plupart des frais,elle à donc retiré cette plainte.Egalement ces horaires de travail ne correspondent aucunement à la vie des enfants(elle est cuisinière)travail jusque 19h15 et le samedi...Elle ne pourras non plus et en aucun cas aider les enfants dans leur suivi scolaire et ce peu importe la matière , elle refuse également d'apprendre l'Allemand et le Luxembourgeois alors que ce sont les deux principales langues que commence à parler notre fille,en plus du Francais.Elle refuse toute implication personnelle dans leurs éducation.

Question : Ai-je le droit de demander le divorce pour faute mais surtout la garde des enfants ? Car j'ai vraiment peur qu'elle ne compromette leurs avenir.

Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Question : Ai-je le droit de demander le divorce pour faute mais surtout la garde des enfants ? Car j'ai vraiment peur qu'elle ne compromette leurs avenir.

Souhaitez vous divorcer en France ou au Luxembourg?

Car selon votre choix le droit applicable ne sera pas le même.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour ,

Au début je souhaitais divorcer au Luxembourg , mais visiblement la mère semble avoir systématiquement gain de cause même si elle est en tord...je souhaiterais donc pouvoir divorcer en France .Pour info au début j'étais d'accord pour divorcer par consentement mutuel et lui laisser la garde des enfants, mais quand j'ai pris conscience de ce qu'elle à fait , de l'argent détourné et de ses fausses accusations à mon encontre, je souhaite maintenant divorcé pour faute de sa part.De plus , les enfants sont en bas age : 3ans 1/2 et 1 an 1/2.Seul l'intérêt des enfants me préoccupe.De plus ais-je le droit de lui demander des dommages et intérêts pour le préjudice moral que j'ai subit suite à sa plainte ?

Merci

Par Visiteur

Monsieur

Dans ce cas vous devez prendre un avocat en France et saisir le juge français.
L'avocat étudiera votre demande et verra si un divorce pour faute est envisageable.
En effet le divorce pour faute n'est envisageable que dans l'hypothèse d'une violation grave et renouvelée des obligations du mariage.
Est ce que votre épouse a des revenus?

De plus , les enfants sont en bas age : 3ans 1/2 et 1 an 1/2.Seul l'interêt des enfants me préoccupe.
Je comprends. Est ce que votre épouse serait d'accord pour une garde alternée?

De plus ais-je le droit de lui demander des dommages et interêts pour le préjudice moral que j'ai subit suite à sa plainte ?
La plainte ayant été retirée et n'ayant eu aucune suite vous ne pouvez pas l'invoquer.

Cordialement

Par Visiteur

Alors ,
Ses revenus sont d'environ 2600€/mois . Les miens de 3300€/mois.
Pour être encore plus précis , nous avons convenu d'une convention de divorce ,non déposée encore , dans laquelle je lui accordais la garde des enfants et 1 week-end /2 chez moi, car j'estime que les enfants ont besoin de leur mère.Mais son comportement devient de + en + irresponsable et elle ne respecte pas ses engagements de la convention de divorce ,notamment de me verser en guise de participation au frais commun la somme de 300€/mois(elle l'a fait 1 fois à contre-coeur...),elle s'est engagée a changer de travail afin que ces horaires correspondent à la vie des enfants,pareil...rien ne change.Nous avons une nounou pour notre fille ,que l'on paie moitié chacun , elle verse systématiquement sa part en retard et cela m'oblige a payer en retard (3 - 4 jours) la nounou c'est inacceptable ! La Garde alternée je ne suis pas contre mais elle ne veut rien entendre à ce sujet et veut la garde exclusive.Actuellement elle fait tout pour que la situation empire
Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Pour être encore plus précis , nous avons convenu d'une convention de divorce ,non déposée encore , dans laquelle je lui accordais la garde des enfants et 1 week-end /2 chez moi, car j'estime que les enfants ont besoin de leur mère.Mais son comportement devient de + en + irresponsable et elle ne respecte pas ses engagements de la convention de divorce ,notamment de me verser en guise de participation au frais commun la somme de 300€/mois(elle l'a fait 1 fois à contre-coeur...),elle s'est engagée a changer de travail afin que ces horaires correspondent à la vie des enfants,pareil...rien ne change.
Au risque de vous contrarier étant donné que la convention n'a pas été homologuée votre épouse n'a pas à en respecter le contenu. Pour l'instant vous avez autant le droit qu'elle d'avoir la garde des enfants puisque le droit de garde n'a pas été fixé.
Il en va de même du versement de la somme fixée de façon arbitraire.
Par ailleurs, il n'est pas certain du tout que le juge homologue une disposition contraignant votre épouse à changer ses horaires de travail.

La Garde alternée je ne suis pas contre mais elle ne veut rien entendre à ce sujet et veut la garde exclusive.Actuellement elle fait tout pour que la situation empire
Je comprends bien. Quelles sont les raisons pour lesquelles elle refuse la garde alternée?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour ,
Alors :
Par ailleurs, il n'est pas certain du tout que le juge homologue une disposition contraignant votre épouse à changer ses horaires de travail.
Cela m'arrangerait plutôt car cela me permettrait de démontrer qu'elle ne peut pas s'occuper des enfants correctement en leur imposant un rythme de vie infernal...
c'est dur..mais bon.....

Je comprends bien. Quelles sont les raisons pour lesquelles elle refuse la garde alternée?

Si vous avez la réponse je suis preneur...

Quoi qu'il en soit , merci pour vos indications.

Au vu de ceci , je vais accorder le divorce par consentement mutuel puis la "laisser aller dans le mur" et récupérer la garde des enfants.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Cela m'arrangerais plutôt car cela me permettrait de démontrer qu'elle ne peut pas s'occuper des enfants correctement en leur imposant un rythme de vie infernal...

c'est dur..mais bon.....

Je comprends mais cette dernière pourra rétorquer qu'elle peut faire appel à une nounou et que ces horaires de travail n'ont aucune incidence sur la prise en charge des enfants.

Au vu de ceci , je vais accorder le divorce par consentement mutuel puis la "laisser aller dans le mur" et récupérer la garde des enfants.

La procédure de divorce et la garde des enfants sont deux procédures distinctes.

Cela signifie donc que quelle que soit la procédure de divorce pour laquelle vous optez elle sera indépendante de celle relative à la garde des enfants.

Le choix de la procédure par consentement mutuel est plus judicieux car plus rapide.

Cordialement